PRÉFET
DU PAS-DE-
CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Hauts-de-France

Unité Départementale de l'Artois
Centre Jean Monnet I
Entrée Asturies - Bâtiment A
12 Avenue de Paris
62400 BETHUNE
Tél. : 03 21 63 69 00

ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Béthune, le 28 DEC. 2022

Rapport de l'Inspection des Installations Classées

Visite d'Inspection du 29 novembre 2022

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

J2C CHAUDRONNERIE

553 Rue Jules Elby
62150 LA COMTE

Références : VT/MM EQUIPE 4-374-2022
Code AIOT : 0100009842

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'Inspection réalisée le 29 novembre 2022 dans l'établissement J2C CHAUDRONNERIE implanté 553 Rue Jules Elby 62150 LA COMTE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

La visite s'inscrit dans le cadre d'une plainte du 1er novembre 2022. En effet, la Mairie de La Comté s'interroge sur les activités présentes sur les terrains de l'ancien site de la société Beugin Industries, ayant aujourd'hui cessé ses activités sur cette partie de la zone.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- J2C CHAUDRONNERIE
- 553 Rue Jules Elby 62150 LA COMTE
- Code AIOT : 0100009842
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société est spécialisée dans la fabrication de structures métalliques.
Le site est constitué de deux grands hangars servant à la fabrication de pièces métalliques.
Le société est implantée sur la partie Est de l'ancienne zone Beugin Industries (cf plan de situtation en annexe, il s'agit de la partie jaune).
Il a été fait le tour de l'ensemble des machines du site, et la puissance maximale installée additionnée est de 80 kW.
Au vu de l'activité constatée, le site relève de la législation des Installations Classées pour la rubrique 2560 : Travail mécanique des métaux et alliages.
Le seuil de la Déclaration pour cette rubrique étant de 150 kW, la société n'est donc pas classée au titre de cette rubrique.
Les thèmes de visite retenus sont les suivants : /

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des Installations Classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des Installations Classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant, la proposition de suites de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet ; il peut, par exemple, s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'Environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'Inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des Installations Classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'Environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Contrôle de la situation administrative	Code de l'Environnement du 16 octobre 2007 Article R511-9	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Au vu de l'activité constatée, la société n'est donc pas classée au titre de la rubrique 2560 : Travail mécanique des métaux et alliages.

2-4) Fiche de constats

N° 1 : Contrôle de la situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'Environnement du 16 octobre 2007 Article R511-9
Thème(s) : Situation administrative, Contrôle de la situation administrative
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : La colonne " A " de l'annexe au présent article constitue la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Constats : La société est spécialisée dans la fabrication de structures métalliques. Le site est constitué de deux grands hangars servant à la fabrication de pièces métalliques. Il a été fait le tour de l'ensemble des machines du site, et la puissance maximale installée additionnée est de 80 kW. Au vu de l'activité constatée, le site relève de la législation des Installations Classées pour la rubrique 2560 : Travail mécanique des métaux et alliages. Le seuil de la Déclaration pour cette rubrique étant de 150 kW, la société n'est donc pas classée au titre de cette rubrique.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet